



TOUS MENAGES

20 ANS DU JUMELAGE ASSENS - COLOMBEY-LES-DEUX- EGLISES

La Municipalité a le plaisir de vous informer que la prochaine rencontre avec nos amis de Colombey-les-Deux-Eglises aura lieu cet automne, soit le week-end du

samedi 8 et dimanche 9 octobre 2022

L'Exécutif encourage les familles ayant déjà accueilli nos hôtes de bien vouloir renouveler leur invitation. De plus, il souhaite que de nouvelles familles d'Assens, de Bioley-Orjulaz et de Malapalud acceptent d'héberger une famille, un couple ou une personne seule de Colombey-les-Deux-Eglises, ceci afin d'élargir les relations amicales liant nos deux communautés.

Quelques informations complémentaires concernant le jumelage

Depuis le 6 octobre 2002, la commune d'Assens est jumelée avec Colombey-les-Deux-Eglises, village de France situé dans le Département de la Haute-Marne. Colombey fut le lieu de résidence du Général et Président de la République, Charles de Gaulle, de 1934 jusqu'à sa mort le 9 novembre 1970 à la Boisserie, sa propriété de Colombey-les-Deux Eglises. Il repose au cimetière de cette localité. Un Mémorial, bâtiment de 4'000 m2, au pied de la Croix de Lorraine, a été inauguré en 2008.

Tous les deux ans, alternativement en Suisse et en France, une rencontre festive du jumelage est mise sur pied où des familles suisses accueillent des familles françaises et vice-versa afin de renforcer nos amitiés. Cette fois-ci, nous allons fêter le 20ème anniversaire du jumelage.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter notre site Internet (www.assens.ch, sous Officiel / Jumelage).

En résumé, nous vous demandons de bien vouloir prendre note de ces dates (toutes nouvelles personnes intéressées à prendre part à cette rencontre sont également les bienvenues). Un programme détaillé ainsi qu'un bulletin d'inscription vous parviendront à mi-mai.

Pour tous renseignements complémentaires, nous vous laissons le soin de contacter l'un des délégués de la Municipalité à l'organisation des rencontres de jumelage, M. Henri Stegmann (021/ 881 29 44 ou 079/171 37 09) ou M. Roland Equey (021/881 61 30 ou 079/427 93 00).

Avec nos cordiales salutations et à très bientôt.

Assens, avril 2022

LA MUNICIPALITE

☎ : 021.886.06.30

Grefte municipal : rte St-Germain 3, 1042 Assens

☎ : 021.886.06.31

✉ : grefte@assens.ch

www.assens.ch